

Séance du 17 Août 1935.

L'an mil neuf cent trente cinq, le dix-sept août à 21 h. le Conseil Municipal de Montrejeau s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus.

Présents: M. M. Bouche, Marégot, Birabaut, Dorbettes, Arny, Regret, Vallet, Tugnieux, Boudoumet, Lnard, Leberbelle, Seilhan, Castet, Blanchard.

Absents: M. M. Barou, Syheum, Giraudon, Ladeu Labayle.

M. le Maire donne lecture du rapport de la Commission des travaux sur le choix d'un emplacement pour la construction éventuelle d'un hôtel de ville et d'un bureau de Gastes.

Rapport:

Choix d'un emplacement
pour la Gaste et la Mairie

A la dernière séance du Conseil Municipal en date du 10 Août, il a été examinée la possibilité de construire la Mairie et l'Hotel des Postes dans divers emplacements proposés par la ville.

- 1° L'immeuble Couspeyre et la maison Carrière contigue (place Lafayette)
- 2° L'immeuble Dulac (Nélapus) place Lafayette
- 3° Le terrain Ané, rue des Tyrénées.

Après une visite chez M. Couspeyre, la Commission des Travaux, accompagnée de M. Ferry architecte, a pu se rendre compte sur place de l'état actuel des lieux et après le rapport fait au Conseil Municipal à la séance du 10 Août, il a été décidé de ne pas donner suite à l'achat de ces immeubles pour y construire l'Hotel de ville et l'Hotel des Postes au raison du prix d'achat et de reconstruction, ces immeubles ne pouvant être utilisés tels qu'ils sont.

La proposition faite par M. Dulac n'a pu être retenue les locaux proposés étant actuellement loués à bail pour plusieurs années.

Il a été décidé en principe, par le Conseil Municipal de continuer les pourparlers avec M. Ané au sujet de son jardin situé rue des Tyrénées, pour lequel il demande le prix de cent mille francs. La Commission des Travaux a été chargée d'examiner si cet emplacement permettrait d'y construire la Mairie et la Poste.

La Commission des Travaux s'est rendue sur les lieux et estime que la surface du terrain qui est d'environ 1000 mètres carrés (approximativement 40 mètres de façade, rue des Tyrénées sur 20 mètres environ de profondeur) est suffisante.

Les objections qu'on pourrait faire sont que ce terrain ne se trouve pas sur la voie principale mais la Commission estime que la construction de ces édifices, rue des Tyrénées serait un avantage pour la ville qui pourrait se développer de ce côté sans décentraliser le commerce.

En plus, des nombreux étrangers qui traversent notre cité, beaucoup ignorent le point de vue merveilleux sur la chaîne des Tyrénées; ceux qui seraient appelés à aller à la Poste, pourraient jouir du spectacle et participer à la publicité de Montpellier.

Dans un cadre plus grand, possibilité de percer en face, une rue.

M. Marégot fait connaître au Conseil qu'il a demandé à M. Ané son dernier prix pour ce terrain; il a maintenu le prix de 100.000^f. - M. Marégot lui a offert le prix de 50 francs le mètre carré, c'est à dire 60.000 frs.

Trouvant la demande Ané exagérée, M. le Maire estime que l'offre d'achat qui lui a été faite ne saurait, en aucun cas, être dépassée. Le Conseil se range à son avis. Toutefois

une nouvelle démarche sera tentée auprès de M. Ruei. -

Il est ensuite question de l'immeuble de M. Reine dans la rue du Général Felleport, mais pour la Feste seulement. Il est décidé qu'une demande sera adressée à M. Reine.

Démission du lieutenant des Pompiers.

M. Boudoumet demande la parole et rend compte au Conseil qu'après les derniers incidents survenus dans le corps des Sapeurs-Pompiers, ces derniers n'ont plus de chef. Il serait indispensable que la démission de M. Lobat soit effective afin de pourvoir au plus tôt à son remplacement.

Bonne note est prise de cette suggestion.

Terrain des ordures.

Le dépôt des ordures publiques devant être déplacé pour cause de salubrité publique et le nouvel emplacement piéce, offrant certains inconvénients la Commission des Travaux est chargée de faire le nécessaire pour trouver, le cas échéant, un nouvel emplacement.

Travaux de l'Abattoir.

M. le Maire rend compte que M. le Ministre de l'Intérieur autorise l'exécution immédiate du projet de transformation de l'abattoir.

Cette décision ne saurait, cependant, aucunement préjuger du montant de la subvention que la Commission de répartition des fonds du produit des jeux aura seule qualité pour fixer, lors de sa prochaine réunion, qui aura lieu à la fin de l'année 1935.

Il est laissé le soin au Conseil de prendre telles dispositions qu'il jugera utile.

S'il veut profiter immédiatement de l'autorisation, ministérielle, le Conseil Municipal doit voter un emprunt égal au montant total des devis, quitte à effectuer plus tard, sur cet emprunt, un remboursement anticipé au moyen des subventions de l'Etat et du Département.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé

considérant l'état de délabrement des bâtiments de l'abattoir et les conditions déplorable d'hygiène de cet établissement décide, à l'unanimité l'exécution immédiate des travaux projetés; vote les centimes additionnels nécessaires à l'emprunt que M. le Maire est chargé de contracter avec la Caisse des Dépôts et Consignations ou avec toute autre Caisse qui fera les meilleures conditions.

Reclamations sur le manque de gaz.

M. le Maire déclare qu'il a reçu de nombreuses plaintes concernant le manque de gaz, dans la rue des Pyrénées et le boulevard de Lannes notamment. Il lit une lettre de M. Lagaillarde vétérinaire qui demande à la Cie du gaz de vouloir bien remédier à cet inconvénient, la rendant responsable de cette négligence. La Cie faisant valoir dans ce cas, le défaut ou le mauvais état de la canalisation, entend que la ville participe à la moitié des frais des travaux à exécuter. Les membres de la Commission des eaux et éclairage devront rendre compte des conditions que renferme le cahier des charges et son rapport leur soumettre au Conseil le résultat de cette étude. La Commission se réunira à cet effet le jeudi 11 août. En attendant, le Conseil se refuse à toute participation aux dépenses, estimant que la Cie seule doit les supporter.

M. le Maire conduit, qui'après avis de la Commission et avant de poursuivre cette affaire, il tentera un accord amiable avec le Directeur de la Société Gazet Electricité des Pyrénées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée
Réuni en comité secret, le conseil Municipal donne un avis

favorable aux demandes ci-après:

Assistance médicale gratuite

Safforgue bloi

allocation militaire

Salles Jean

Castex Samasie ~~épouse~~ Regalle

Bordes Etienne

Gene Jules

Villemer Maxime } pour une période

M. Mandrac

C. Briatant

C. Buzey

A. Castet

M. L. L. L.

M. L. L. L.

M. L. L. L.

Roger de Lamy